

Le baccalauréat en questions

❖ **Où et quand dois-je m'inscrire ?** Votre inscription au baccalauréat a lieu dans l'Etablissement dans lequel vous êtes scolarisé, au cours du premier trimestre (à partir de novembre) en fonction du calendrier fixé par l'Académie de Toulouse et le Centre d'Examen. Vous êtes prévenus des dates et êtes encadrés au cours de cette démarche.

❖ **Quels documents et informations seront nécessaires pour m'inscrire ?**

- **Aux épreuves de terminale :**

- L'original ou une photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées.
- Pour tous les élèves (filles et garçons) **entre 16 et 18 ans** de nationalité française (même si vous possédez une double nationalité) il est obligatoire de fournir une photocopie de l'attestation de recensement (elle s'obtient auprès du Consulat de France).
- Pour tous les élèves (filles et garçons) **de plus de 18 ans** de nationalité française (même si vous possédez une double nationalité) il est obligatoire de fournir soit une photocopie du certificat qui vous est remis à l'issue de la journée de participation à la journée défense et citoyenneté soit une copie de l'attestation provisoire dans le cas où vous n'avez pas été convoqué à la journée défense citoyenneté.
- Pour les élèves redoublants vous devrez fournir une photocopie du relevé des notes obtenues à la session précédente.
- Le document intitulé (saisie de l'inscription aux épreuves terminales du baccalauréat) **pré-rempli**.
- Pour les élèves demandant un aménagement d'épreuve ou une dispense en EPS vous devrez fournir tous les certificats médicaux officiels (en français ou en espagnol) en même temps que la confirmation d'inscription signée (votre demande ne sera acceptée et validée que suite à l'étude de votre dossier).

❖ **Dois-je acquitter des droits d'inscription ?** L'inscription au baccalauréat présenté en Espagne est payante. Les tarifs 2020 sont de 180 euros pour les épreuves de terminale). Ce montant sera prélevé par votre Etablissement en même temps que les frais de scolarité du second ou troisième trimestre de l'année scolaire et le paiement conditionne la validation définitive de l'inscription à l'examen.

❖ **Quelles notes sont prises en compte pour l'obtention de mon diplôme ?**

Les notes prises en compte sont celles obtenues aux *épreuves anticipées en première* et aux épreuves de terminale (les notes obtenues dans le courant de l'année scolaire ne sont pas prises en compte, toutefois le livret scolaire peut-être consulté par le Président de jury au cours des délibérations).

Quelque soit la série présentée : ES, L, S ou STMG	Non admis (moyenne < à 08/20)	Oraux de rattrapage (moyenne entre 08/20 et 10/20)	Admis (moyenne entre 10/20 et 12/20)	Admis mention AB (moyenne entre 12/20 et 14/20)	Admis mention B (moyenne entre 14/20 et 16/20)	Admis mention TB (moyenne > à 16/20)
--	-------------------------------	--	--------------------------------------	---	--	--------------------------------------

N.B. : Le nombre de points est calculé en multipliant la note obtenue par le coefficient de l'épreuve, sont ajoutés les points au dessus de la moyenne des épreuves facultatives et les points TPE.

Quelles épreuves dois-je présenter en première (épreuves anticipées) ?

Matière	Série ES	Série L	Série S	Série STMG
Français écrit	Coefficient : 2 Durée : 4h00	Coefficient : 3 Durée : 4h00	Coefficient : 2 Durée : 4h00	Coefficient : 2 Durée : 4h00
Français Oral	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn	Coefficient : 2 Durée : 20mn
Sciences	Coefficient : 2 Durée : 1h30	Coefficient : 2 Durée : 1h30		
Etude de Gestion				Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 10mn
Travaux personnels Encadrés (*)	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	Coefficient : 2 (points au dessus de la moyenne uniquement) Durée : 30mn par groupe de 3 candidats	

(*) : Les "travaux personnels encadrés" sont caractérisés par un travail, en partie collectif dans la majorité des cas, qui va de la conception d'un projet à sa réalisation concrète et à sa présentation écrite et orale.

Cette épreuve implique au moins deux disciplines, et se réfère à un thème.

La notation prend en compte, pour chacun des élèves du groupe :

1 - L'évaluation du travail effectué, pour un maximum de 8 points sur 20, elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du TPE.

2 - Une épreuve orale, pour 12 points sur 20.

La note résulte de l'évaluation, par au moins deux professeurs autres que ceux ayant encadré les travaux personnels encadrés des candidats, de la présentation du TPE et de la production réalisée. Cette évaluation prend en compte :

- la production finale proprement dite du travail personnel encadré ; la synthèse, rédigée par chaque élève (deux pages maximum), sert à individualiser l'appréciation (notation sur 6 points sur 20) ;

- une soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de 10 minutes par candidat, (notation sur 6 points sur 20), qui se décompose en deux temps d'égale durée : un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves présente collectivement le travail réalisé et un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution.

Quelles épreuves dois-je présenter en terminale ES ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Histoire et géographie	5	écrite	4 heures
5. Mathématiques	5 ou 5+2 (2)	écrite	3 heures
6. Sciences économiques et sociales	7 ou 7+2 (2)	écrite	4 heures ou 4 heures + 1 heure
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (3)	3 heures et 10 min + 10 min
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (3)	2 heures et 10 min + 10 min
9. Philosophie	4	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Économie approfondie	2	écrite	1 heure
ou Mathématiques	2	écrite	intégrée à l'épreuve n°5
ou Sciences sociales et politiques	2	écrite	1 heure

Épreuves facultatives (voir page 7 pour les épreuves proposées en Espagne)

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (4)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	Ponctuelle	
Arts : arts plastiques, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

- (1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.
- (3) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année
- (4) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3

Quelles épreuves dois-je présenter en terminale L ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Épreuves Anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français et littérature	3	écrite	4 heures
2. Français et littérature	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Littérature	4	écrite	2 heures
5. Histoire et géographie	4	écrite	4 heures
6. Langue vivante 1	4	écrite et orale	3 heures et 10+10 min.
7. Langue vivante 2	4	écrite et orale	3 heures et 10+10 min
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	orale	10 minutes
9. Philosophie	7	écrite	4 heures
10. Education physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat) en fonction de celles proposées dans son établissement			
Langues et cultures de l'antiquité : latin	4	écrite	3 heures
ou Langues et cultures de l'antiquité : grec	4	écrite	3 heures
ou Langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	orale	30 minutes
ou Langue vivante 3	4	orale	20 minutes
ou Mathématiques	4	écrite	3 heures
ou Droits et grands enjeux du monde contemporain	4	orale	20 minutes
ou Arts plastiques	3 + 3	écrite et pratique	3 h 30 et 30 minutes
ou Cinéma-audiovisuel	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Histoire des arts	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Musique	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Théâtre	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Danse	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Arts du cirque *	3 + 3	écrite et orale	3h30 et 30 minutes

Epreuves facultatives (voir page 7 pour les épreuves proposées en Espagne)

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (2)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 h
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Education physique et sportive	Ponctuelle	
Arts : arts plastiques, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

- (1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.
- * Lorsque le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'Education nationale

Quelles épreuves dois-je présenter en terminale S ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats*

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
3. Histoire-Géographie	3	écrite	3 heures
4. Mathématiques	7 ou 9 (2)	écrite	4 heures
5. Physique-chimie	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 + 1 heure
6. Sciences de la vie et de la Terre	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 + 1 heure
ou 6. écologie, agronomie et territoires	7 ou 9 (2)	écrite et pratique (3)	3 h 30 ou 3 heures 30 + 1 heure 30
ou 6. Sciences de l'ingénieur	6 ou 8 (2)	écrite et orale	4 heures et 20 minutes
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (4)	3 heures et 10 minutes + 10 minutes
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (4)	2 heures et 10 minutes + 10 minutes
9. Philosophie	3	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat; ce choix est facultatif pour les candidats ayant choisi Sciences de l'ingénieur comme épreuve n° 6)			
11. Mathématiques	intégrée à l'épreuve n°4		
ou Physique-chimie	intégrée à l'épreuve n°5		
ou Sciences de la vie et de la Terre	intégrée à l'épreuve n°6 de Sciences de la vie et de la Terre		
ou informatique et sciences du numérique	2	orale (4)	30 minutes

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (5) (voir page 7 pour les épreuves proposées en Espagne)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	ponctuelle	
Arts : arts plastiques, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

- (1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.
- (3) : la partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat.
- (4) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année
- (5) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.
- * La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de dix minutes par candidat.

Quelles épreuves dois-je présenter en terminale STMG ?

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
3. Étude de gestion	(1)	orale (2)	

(1) : Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

(2) : L'épreuve est évaluée en cours d'année.

Épreuves obligatoire

Spécialité : Mercatique (marketing)

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
3. Histoire-géographie	2	écrite	2h30
4. Philosophie	2	écrite	4 h
5. Mathématiques	3	écrite	3 h
6. Langue vivante 1	3	écrite et orale en CCF	2 h
7. Langue vivante 2	2	écrite et orale en CCF	2 h
8. Economie-droit	5	écrite	3 h
9. Management des organisations	5	écrite	3 h
10. Epreuve de spécialité : mercatique (marketing)	12 (6+6)	écrite et pratique	4 h 20 minutes
11. Éducation physique et sportive	2	CCF	
EPS de complément (1)	2	CCF	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (2) (voir page 7 pour les épreuves proposées en Espagne)

Liste des épreuves	Nature de l'épreuve	Durée
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques ou théâtre	orale	30 minutes
ou musique	orale et pratique	40 minutes

Note 1 : lorsque le candidat a suivi cet enseignement.

Note 2 : seuls les points excédant 10 sont retenus. A compter de la session 2013, les points sont multipliés par deux pour la première épreuve facultative à laquelle le candidat a choisi de s'inscrire, quelle que soit l'option correspondante.

❖ **Quelles épreuves facultatives ou «langues » puis-je présenter si je passe mon baccalauréat en Espagne ?**

1-EPREUVES ARTISTIQUES :

Art plastiques (uniquement si cet enseignement est suivi ou sur demande motivée à votre Chef d'Etablissement). En cas de déplacement pour présenter l'épreuve, les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.

Art Théâtre (uniquement si cet enseignement est suivi par le candidat ou sur demande motivée à votre Chef d'Etablissement). L'épreuve aura lieu dans l'établissement ou est donné l'enseignement : LF Barcelone ou LF Madrid. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.).

Art musique (uniquement si cet enseignement est suivi ou sur demande motivée à votre Chef d'Etablissement). L'épreuve aura lieu au LF Madrid. Le candidat devra apporter son instrument (sauf pour le piano). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat).

2-OPTIONS EPS :

Epreuve au choix dans la liste suivante : judo, danse, tennis, natation de distance et rugby.

Se renseigner auprès de l'établissement sur les modalités et exigences.

L'épreuve de danse aura lieu au lycée français de Madrid.

L'épreuve de natation de distance aura lieu au lycée français d'Alicante.

Les autres épreuves auront lieu dans l'Académie de Toulouse.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat. Nous ne pouvons garantir la compatibilité entre les deux calendriers d'examen (Espagne – Toulouse). Les épreuves sur Toulouse devraient avoir lieu cette année au mois d'avril 2020.

3-EPREUVES DE LANGUES :

Langues autorisées : Allemand, Anglais, Arabe* ; Basque* , Catalan, Chinois*, Espagnol, Grec moderne*, Hébreu*, Italien, Japonais*, néerlandais*, Polonais*, Portugais*, Russe*, Latin et Grec Ancien.

* Attention : se renseigner pour savoir quelles catégories (obligatoire, facultative, écrite, orale, spécialité....) d'épreuves pourront être acceptées lors des inscriptions.

*** Dans tous les cas, ces langues ne pourront être choisies au second groupe d'épreuves.**

Il convient d'ajouter à cette liste toutes les langues choisies en épreuve facultative qui se passent à l'écrit.

Il est vivement conseillé de vous informer auprès de votre Chef d'Etablissement.